

COMPTES COMMUNAUX 2019



MUNICIPALITE DE LA COMMUNE DE L'ISLE

PREAVIS NO 02/2020

PAGES	1 - 9	RAPPORT FINANCIER
	10 - 25	COMPTES DE FONCTIONNEMENT : BUDGET/COMPTES
	26 - 27	BILANS COMPARES AU 31.12.2019/31.12.2018
	28	LISTE DES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

COMPTES 2019

Rapport financier

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le budget 2019 établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, présentait un excédent de charges de CHF 78'033.00. Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement se présente de la façon suivante :

PRODUITS	CHF	6'586'561.72
CHARGES	CHF	6'553'353.04
BENEFICE	CHF	<u>33'208.68</u>

	Comptes 2019	Budget 2019	Différence	Comptes 2018
Revenus courants	5'781'411.72	4'558'347.00	1'223'064.72	5'091'490.10
Fonds de péréquation intercommunale	420'000.00	490'000.00	-70'000.00	425'000.00
Rétrocession dépenses thématiques	300'000.00	300'000.00	0	290'000.00
Fonds de péréquation décompte final	14'788.00	0	14'788.00	109'355.00
Facture sociale décompte final	20'362.00	0	20'362.00	29'446.00
Prélèvement aux fonds de réserve	50'000.00	0	50'000.00	101'171.20
Total des revenus	6'586'561.72	5'348'347.00	1'238'214.72	6'046'462.30

	Comptes 2019	Budget 2019	Différence	Comptes 2018
Charges (sans les amortissements et attributions à des fonds de réserve)	3'605'347.59	3'766'730.00	-161'382.41	3'776'620.18
Fonds de péréquation intercommunale	725'634.00	570'000.00	+155'634.00	593'000.00
Facture sociale cantonale	869'731.00	525'000.00	+344'731.00	569'045.00
Réforme policière	108'851.00	92'000.00	+16'851.00	92'686.00
Total des charges	5'309'563.59	4'953'730.00	+355'833.59	5'031'351.18
Marge avant amortissements et attributions aux fonds de réserve	1'276'998.13	394'617.00		1'015'111.12

Les revenus fiscaux sont supérieurs aux prévisions de CHF 1'101'155.37, selon le détail ci-dessous :

	Comptes 2019	Budget 2019	Différence	Comptes 2018
Impôt revenu et fortune personnes physiques	2'404'488.16	1'900'000.00	504'488.16	2'159'592.10
Impôt bénéfice et capital personnes morales	174'309.30	100'000.00	74'309.30	126'445.45
Impôt foncier	182'570.75	180'000.00	2'570.75	183'957.05
Droits de mutation	159'535.70	50'000.00	109'535.70	83'916.50
Impôt sur les successions et donations	258'862.60	10'000.00	248'862.60	9'054.40
Impôt sur les gains immobiliers	189'195.60	50'000.00	139'195.60	41'166.80
Autres	66'570.26	44'377.00	22'193.26	33'932.05
	3'435'532.37	2'334'377.00	1'101'155.37	2'638'064.35

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Marge avant amortissements et réserves, selon prévisions budgétaires	1'276'998.13	394'617.00	1'015'111.12
Amortissements budgétaires			
- s/crédits budgétaires (voir page 8)	401'950.00	401'950.00	359'950.00
Attributions aux réserves			
- service des eaux	35'411.75	12'050.00	77'030.85
- collecteurs et épuration	32'941.75	11'400.00	37'740.99
- CAD	97'511.30	33'000.00	51'789.85
- déchets ménagers	15'974.65	4'250.00	0
- attribution à fonds de réserve	650'000.00	0	365'000.00
- remboursement épuration	0	0	22'891.36
- débiteurs douteux	10'000.00	10'000.00	85'000.00
Boni versé à capital	33'208.68	-78'033.00	15'708.07

Situation financière générale

La marge d'autofinancement se monte à CHF 1'226'998.00 (CHF 913'935.00 en 2018). De manière générale, les charges de la commune ont été parfaitement maîtrisées et ne présentent que très peu de variations par rapport au budget. Les rentrées fiscales sont supérieures au budget de CHF 1'101'155.37 et de CHF 797'468.02 par rapport à 2018.

Si l'impôt sur le revenu et la fortune a augmenté de CHF 504'488.16, les principales hausses concernent les droits de succession, les droits de mutation et les gains immobiliers pour un montant de CHF 607'593.90 (CHF 110'000.- budget 2019).

Pour mémoire, la moitié du montant ci-dessus est reversé au Canton via la péréquation.

En conclusion, l'année 2019 est une année que l'on peut qualifier d'exceptionnelle avec des revenus extraordinaires.

Quelques informations supplémentaires sont apportées pour les chapitres suivants :

Lors de l'élaboration du budget 2019, il avait été décidé de répartir dans les comptes respectifs les heures des employés communaux au plus proche de la réalité. Le budget 2019 se base sur les heures effectuées par ces derniers en 2018. Les comptes 2019 se basent sur les heures réelles effectuées par les employés en fonction de leur travail.

C'est pourquoi le montant figurant en revenu dans le compte 110.490.00 est réparti dans les différents dicastères dans la rubrique xxx. 390.00. Il peut y avoir de grandes variations entre les comptes 2019, le budget 2019 et les comptes 2018. On peut par exemple relever que les employés ont travaillé plus d'heures en 2019 sur les routes (compte 430) que pour les ordures ménagères (compte 450).

Au vu de la situation particulière que nous vivons, les associations intercommunales n'ont pas pu faire valider leurs comptes par leur conseil. Dès lors, la fiduciaire nous a demandé d'intégrer les chiffres communiqués par ces dernières dans nos comptes et une éventuelle rectification se fera dans les comptes 2020.

210. Impôts

Pour rappel, les rentrées d'impôt dépendent de l'avancée des taxations par l'office d'impôt de taxation, d'où la fluctuation annuelle dans les encaissements. Il n'y a pas d'augmentation significative des rentrées fiscales par rapport aux personnes taxées.

220. Péréquation et 720. Facture sociale

Comme chaque année, ces chiffres sont particulièrement difficiles à estimer puisque ces projections sont fortement influencées par le résultat définitif de l'ensemble des communes vaudoises.

A la suite des rentrées fiscales exceptionnelles mentionnées ci-dessus, le fonds de péréquation de CHF 725'534.00 (CHF 593'000.00 en 2018) est estimé d'après les chiffres transmis par le Canton, début avril.

La facture sociale est de CHF 869'731.00 (CHF 569'045.00 en 2018) en augmentation de 35% par rapport aux comptes 2018. Il faut rappeler que le 50 % des montants encaissés à travers les droits de mutation, succession et gains immobiliers repartent au Canton ainsi que le 30 % de l'impôt frontalier, cela représente cette année la somme de CHF 319'000.00 environ (budget 2019 estimé à CHF 117'000.00).

230. Amortissement et réserves

Une attribution de CHF 400'000.00 (CHF 210'000.00 en 2018) au fonds de réserve pour travaux futurs a pu être réalisée. Un fond pour le Covid-19 de CHF 50'000.- a été créé afin de couvrir certaines dépenses ou aide en lien avec cette pandémie.

510-520. Enseignement primaire/secondaire

L'ASISEVV n'a pas encore bouclé ses comptes 2019. Dès lors, les montants indiqués de CHF 173'416.40 (compte 510) et CHF 85'708.80 correspondent uniquement aux acomptes demandés.

810. Service des eaux

Afin de rendre la lecture de ce compte plus aisée, nous avons enlevé tous les comptes qui concernent MVCL et créé un compte de bilan. Dès lors, vous ne trouverez maintenant plus que la participation de la commune de L'Isle (cpté 810.318.03).

Le compte 810.452.00 (participation autres communes MVCL) a également été supprimé.

820. Chauffage à distance

Malgré un hiver doux et une consommation plus faible du chauffage à distance, la vente d'énergie correspond à celle de 2018. Les excellents résultats du compte proviennent des taxes uniques d'introduction pour un montant de CHF 69'870.00 (CHF 12'014.95 en 2018). Ces résultats ont permis de solder le compte de bilan (1800.01) par CHF 57'861.31 et de créer un fonds de réserve d'un montant de CHF 39'649.99.

Compte d'investissements

Au total, CHF 345'441.25 (CHF 617'519.85 en 2018) ont été dépensés à titre d'investissements en 2019 selon le tableau annexé (page 9).

Le préavis suivant a été bouclé au 31.12.2019 :

Préavis no 03-2018 – Crédit acquisition d'un petit véhicule polyvalent – Crédit voté CHF 120'000.00	
Crédit voté	CHF 120'000.00
Dépenses	CHF 119'431.70
Boni de	CHF 568.30

Compte de Bilan

Le compte de bilan 2590.03 « fonds Mme Wagnon » a été créé. Mme Denise Wagnon, originaire de L'Isle, avait émis le souhait que le Château de L'Isle bénéficie de sa donation.

Le compte de bilan 2800.07 « fonds de réserve CAD » a également été créé.

Endettement communal

L'endettement communal brut au 31.12.2019 est de CHF 9'348'350.75. Il se situe sous le plafond d'endettement de CHF 13'000'000.00 approuvé par le Conseil communal. Un emprunt se terminant au 31.03.2019 de CHF 750'000.- au taux de 3.00 % a été renouvelé à hauteur de CHF 700'000.- au taux de 1.24 %. Un emprunt de CHF 300'000.- a été effectué pour les dépenses des AF au taux de 0.0%.

Conclusions

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la commission de gestion, de bien vouloir :

- accepter les comptes communaux pour l'année 2019 ainsi que le bilan au 31 décembre 2019 ;
- donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2019 ;
- de prendre acte qu'un boni pour un montant total de CHF 568.30 a été réalisé sur un préavis dont les travaux sont terminés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Anne-Lise Rime



La Secrétaire



Danièle Jordan

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2020